

LE BIO 100% SOUS CONTRÔLE

Réalisé avec la collaboration de l'INAO



QUI EST CONTRÔLÉ ?

+ de 87 000

entités contrôlées (parmi tous les acteurs du Bio en France).

Pourquoi ?

Pour commercialiser leurs produits comme étant issus de l'agriculture biologique, agriculteur, producteur, coopérative, transformateur, importateur, exportateur, distributeur, doivent être contrôlés et certifier leur activité.

COMMENT SE DÉROULE CE CONTRÔLE ?

01 L'INSPECTION PHYSIQUE

1 contrôle obligatoire sur place effectué chaque année :

visite des parcelles • contrôle physique des produits alimentaires • contrôle du bien-être animal (la sortie des animaux, les mesures de précaution) • audit de l'ensemble de la comptabilité • contrôle des flux.

10%

minimum de contrôles supplémentaires en fonction d'une analyse de risque et des contrôles par sondage (entre 20 et 100% en plus, en fonction de l'activité de l'opérateur).

Au - 10%

de contrôles surprises.

+ de 120 000

contrôles par an (entre 400 et 500 contrôles par jour).

03 LE COÛT DU CONTRÔLE BIO

Pour l'opérateur

Le coût varie en fonction de la taille de l'opérateur, de ses gammes à certifier...

500 € HT est le prix moyen pour un producteur et il se situe entre 700 et 800€ HT pour un transformateur.

02 LES CONTRÔLES ANALYTIQUES

5%

Analyse annuelle d'échantillons correspondant au minimum à 5% des opérateurs bio.

Entre 4000 et 5000

échantillons prélevés et analysés chaque année, (soit plus de 5% des opérateurs concernés).**

04 QUE COUVRENT CES FRAIS ?

- Le temps et l'investissement pour les visites (déplacements, matériel, système d'information)
- La collecte et l'analyse des documents
- La traçabilité des résultats de contrôle
- L'obtention d'un label de confiance, garanti par la puissance publique et le strict respect du cahier des charges bio.

10

organismes certificateurs (OC) agréés et supervisés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).*

90%

05 À L'ISSUE DU CONTRÔLE ?

Dans 9 cas sur 10, la certification officielle est remise à l'opérateur (pour les autres, les sanctions vont du déclassement des produits en conventionnel au retrait de la certification en fonction de la gravité des manquements relevés).

L'étiquetage BIO

Il garantit au consommateur la conformité du produit.



Pour le consommateur

Sur 1€ de produit BIO acheté, le contrôle pèse

0,5 centime.

Pour nous,
pour la planète,
#BIO RÉFLEXE